

AFFAIRES ECONOMIQUES
PLT**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 OCTOBRE 2008****DELIBERATION****OBJET : ZAC de Kerdroual – Vente des lots**Rapporteur : PatrickHECQUARD

Le maire rappelle que le 20 décembre 2007 le conseil municipal a donné son accord sur les prix de vente des terrains de la ZAC de Kerdroual.

Il fait part de plusieurs demandes d'acquisitions dont le détail figure ci-dessous et de la signature imminente des compromis de vente.

N° du Lot	Dénomination	Activité	Terrains			Travaux refacturés	Prix de vente H.T.
			Surface	Prix /m ²	Prix H.T.	Totem-Clôture-haie-Talus	
1	MAMELET JALLET SAS	Plomberie – chauffage	1 065	40 €	42 600 €	4 765 €	47 365 €
2	EURL LE DELLIOU	Couverture	1 040	38 €	39 520 €	2 995 €	42 515 €
3	SARL MATTIONI Bruno	Peinture – carrelage – plâtre	905	38 €	34 390 €	2 800 €	37 190 €
4	PLOEMEUR AUTOMOBILES	Carrosserie automobile	1 110	38 €	42 180 €	3 190 €	45 370 €
7	AUTO SECURITE PLOEMEUR	Contrôle technique	1 195	40 €	47 800 €	6 180 €	53 980 €
10	CÔTE SOLS OUEST	Sols – carrelage – parquet	805	38 €	30 590 €	6 000 €	36 590 €
11	LE FEE René	Maçonnerie	800	38 €	30 400 €	4 100 €	34 500 €
12	DECOFERM	Fermetures	1 060	40 €	42 400 €	6 525 €	48 925 €
13	MATHAREL Etanchéité	Étanchéité	2 540	38 €	96 520 €	9 350 €	105 870 €
14	VIPAMAT Technologies	Fauteuils roulants loisirs PMR	1 790	40 €	71 600 €	7 880 €	79 480 €

Il signale que les surfaces des lots peuvent ponctuellement évoluer en fonction du bornage définitif et que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Il précise que l'acquéreur se réserve la faculté de substituer toutes personnes morales dont il serait gérant et associé majoritaires.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « développement économique, emploi, insertion, tourisme, industrie, artisanat, commerce, pêche, ports, agriculture et nouvelles technologies », « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré et à l'unanimité (deux abstentions),

- DONNE son accord pour la vente des lots dont le détail figure en annexe, les frais y afférents étant à la charge de l'acquéreur.
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Loïc LE MEUR